

LOI RELATIVE A LA TRANSPARENCE DE L'INFORMATION SUR LES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

**INTERBEV SE FÉLICITE DE L'ADOPTION DU DÉCRET SUR L'INDICATION DE L'ORIGINE DES
VIANDES DANS LA RESTAURATION HORS DOMICILE**

Paris, le 27 janvier 2022 – Suite à la parution du décret ce jour concernant l'obligation d'indiquer l'origine des viandes en restauration hors domicile, INTERBEV, l'Interprofession Elevage et Viande, se félicite de l'adoption de ce décret d'application. Il permettra aux consommateurs d'avoir accès à l'origine de toutes viandes achetées crues par les restaurateurs, que ce soit en restauration collective ou commerciale.

Pour Jean-François Guihard, président d'INTERBEV : « Depuis plusieurs années, INTERBEV défend l'accès des consommateurs à une information claire et transparente sur les produits qu'ils consomment. Nous ne pouvons que saluer l'extension de l'obligation d'information de l'origine de la viande bovine qui existait déjà, aux autres filières. Cependant, nous regrettons par ailleurs que le décret imposant l'indication d'origine des viandes utilisées à plus de 8% dans les plats préparés ait pris fin le 31 décembre 2021. »

A propos d'INTERBEV :

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière française de l'élevage et des viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur, qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. Afin de mieux intégrer les attentes de la société, les professionnels de cette filière se sont rassemblés autour d'une démarche de responsabilité sociétale, le « Pacte sociétal », qui vise à mieux répondre collectivement aux enjeux en matière d'environnement, de protection animale, de juste rémunération des acteurs de la filière et d'attractivité de ses métiers au service d'une alimentation raisonnée et de qualité. En 2021, INTERBEV reçoit à nouveau le label AFNOR « ENGAGÉ RSEDE NIVEAU 3 SUR 4 » pour sa démarche collective de responsabilité sociétale. Aujourd'hui, cette démarche qui engage la filière dans la promesse responsable et durable « Aimez la viande, mangez-en mieux. », est portée par une campagne de communication collective du même nom, signée « Naturellement Flexitariens.